

**SYNDICAT MIXTE
DE L'ŒUF DE LA RIMARDE ET
DE L'ESSONNE**

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL
Du 24 Février 2026**

Le Conseil Syndical s'est réuni le 17 Février 2026 à 10h00 à Pithiviers le Vieil, en l'absence du quorum, Monsieur le Président a reconvoqué l'assemblée délibérante le 24 Février 2026 à 9h30 à Estouy (les délibérations seront adoptées sans l'obligation du quorum).

NB : les questions et remarques ont été formulées lors de la 1^{ère} séance.

Délégués titulaires présents : Monsieur le Président Anne-Jacques de BOUVILLE

Communauté de Communes de la Forêt :

Communauté de Commune de la Plaine du Nord Loiret : M. GOUT

Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais : MM. GAINVILLE, RICHEL, RIVIERE, DUAULT

Communauté de Communes du Pithiverais :

Délégués suppléants présents :

Communauté de Communes de la Forêt :

Communauté de Commune de la Plaine du Nord Loiret :

Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais :

Communauté de Communes du Pithiverais : M. LAIZEAU

Délégués titulaires absents excusés :

Communauté de Communes de la Forêt : M. BEAUVALET, Mme IVALDI, MM. TESTA, DAUVILLIER, HARDOUIN, FONTVERNE.

Communauté de Commune de la Plaine du Nord Loiret : M. CHACHIGNON, Mme DUPRE, MM. BOURGEOIS, CHANTEAU, BRISSON.

Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais : Mme BELOEIL, MM. MURAT, GUERTON, Mme DEFROMERIE, MM. DESBOIS, GEORGES, PILLETTE, COURTOIS, BERTHELOT, GAURAT, BOUTEILLE, Mme RAUTURIER, MM. BREDONTIOT, BARRIER, DELAPLANCHE, Mme LESSEUR, MM. COULON, CRISSA, VOLKRINGER

Communauté de Communes du Pithiverais : Mme BARRAULT, MM. BERTHIER, BOUARD, PERON, BARJONET, COLMAN, DAUDIER, VICEPNTI, GROSSIER, GUERINET, Mme COQUIL, MM. GRILLERE, MONCEAU, BROSE, LANGUILLE, DOUILLET, Mme SERGENT, MM. PALLU, HUTTEAU

Délégués suppléants absents excusés :

Communauté de Communes de la Forêt : MM. DETROIT, BENARDEAU, DENIS, Mme BAUDU, M. ROBERT, Mme HERVOUET

Communauté de Commune de la Plaine du Nord Loiret : MM. BOUYSSOU, LEBRET, BESNARD, MONCEAU, DA SILVA, LOISEAU

Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais : MM. BARBERON, BERARD, LEROY, LESSEUR, BRUNHES, BLONDEAU, ROUSSEAU, LALUQUE, GUERTON, BREUILLARD, GIRARD, BAUER, Mme MASURE, MM. SUTTIN, MANGEANT, PROFFIT, DA SILVA, ARCHENAUULT, CAILLARD, NICOLLE, Mme LEVY

Communauté de Communes du Pithiverais : MM. PERRIER, ROCHER, BOBET, Mmes GASTELLIER, VALLOIS, M. LEGRAND, Mmes ARTAUD, MERCIER, M. GROSSIER, Mme ROBILLARD, MM. VINCENT, YOYOTTE, Mme POINCLOUX, MM. SOUILAH, MOUSSINET, ALLIMONIER, TRANSON, DURAND

Pouvoirs :

Madame PAILLOUX a donné pouvoir à Monsieur de BOUVILLE

Assistaient également à la réunion :

Emmanuel CAMPLO : chargé de mission rivières

Lucas CLOUSEAU : technicien de rivière

Lucie RIANT MARCHAND : secrétaire/comptable

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du Conseil Syndical du 18 Décembre 2025
- Délibérations à prendre.
- Vie syndicale.
- Questions diverses.

Approbation du compte-rendu du conseil syndical du 18 Décembre 2025

Après sollicitation des délégués par le Président, aucune remarque n'est formulée. Le Président soumet le compte-rendu à l'approbation de l'assemblée. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Avant de dérouler l'ordre du jour, Monsieur de BOUVILLE souhaite faire part à l'assemblée délibérante de la visite du Ministre délégué à la transition écologique Monsieur Mathieu LEFEVRE le vendredi 6 Février 2026 au Moulin de la Porte à Estouy et sur le chantier de Pithiviers le Vieil réalisé cette année sur l'aménagement de l'étang derrière la piscine. Monsieur de BOUVILLE indique que la venue de Ministre n'est pas simple tant au niveau de l'organisation que de la sécurité, c'est pourquoi il n'y a pas eu d'informations communiquées sur cette visite.

Pour cette visite, il y a eu plusieurs visites d'organisées avant pour la sécurité avec différents personnes, Préfecture, Sous-Préfecture, Gendarmerie d'Orléans, ce qui a mobilisé l'équipe des agents toute la semaine pour que les sites soient aménagés et nettoyés pour cette occasion. Je souhaite les remercier pour leur implication.

Nous avons passé un agréable moment avec Monsieur le Ministre, qui est une personne sympathique, ouverte et à l'écoute.

Délibérations prises

- ❖ Débat d'orientations budgétaires. (Délibération adoptée sans l'obligation du quorum).
- ❖ Acquisitions de parcelles à Yèvre la Ville (Délibération adoptée sans l'obligation du quorum).

Débat d'orientations budgétaires

Monsieur de BOUVILLE souhaite apporter quelques explications sur le déroulement des orientations budgétaires, car le budget primitif sera voté le 31 Mars soit après les élections municipales. Ce qui fait que le Syndicat n'aura pas les noms des nouveaux délégués désignés dans les 4 communautés de communes pour pouvoir procéder aux élections du Président, Vice-Présidents, membres du bureau et des membres de l'assemblée délibérante du Syndicat. Sachant qu'il y a 6 ans les élections avaient eu lieu en Septembre.

De ce fait, ce sera encore vous qui allez être convoqués pour le vote du budget même si vous n'êtes plus élus dans les communes car tant que les nouveaux élus ne sont pas désignés, ce sont les délégués actuels qui restent dans l'assemblée délibérante et qui votent.

Avant de commencer le déroulé, Monsieur de BOUVILLE souhaite faire part à l'assemblée que l'élaboration du budget primitif 2026 est déjà bien commencée, mais qu'il y a un problème non pas pour le boucler, mais plutôt un problème d'affectation de travaux en section de fonctionnement et investissement. Comme je vous avais déjà fait part lors des derniers conseils syndicaux, tous les travaux de rivière étaient jusqu'à aujourd'hui imputés dans la section investissement, ce qui oblige à les amortir, ce qui nous contraint à avoir une ligne d'environ 235 000 € tous les ans qui passe de fonctionnement en investissement, ce qui nous permet de réinvestir dans les travaux chaque année.

Avec les informations des finances publiques ainsi que le personnel de l'EPAGE du Loing, nous nous sommes aperçus que leurs travaux étaient imputés en fonctionnement pour éviter d'avoir à amortir. Et effectivement cette façon de faire est logique, car sur les travaux que l'on fait sur la rivière, il n'y a pas de nouvelles interventions pendant au moins 100 ans. Donc les amortissements qui sont pratiqués n'ont pas de sens, de plus le fait d'imputer les travaux rivière dans la section de fonctionnement nous permet d'avoir des subventions à hauteur de 100% pour tous ceux qui concernent les effacements d'ouvrages et pour d'autres travaux d'entretien nous pouvons atteindre les 90%.

Pour le budget primitif 2026, l'idée c'est d'imputer tous les travaux de rivière en fonctionnement, de manière à ne plus avoir à les amortir, mais le problème c'est qu'ils sont actuellement dans l'actif, nous avons l'obligation de continuer à les amortir. Donc ça veut dire que pendant encore des années nous sommes dans l'obligation de passer

la somme d'environ 235 000 de dotations aux amortissements du fonctionnement en investissement. Si nous n'affectons plus de travaux rivière dans la section investissement, on se retrouve avec un montant en recettes d'investissement à laquelle nous ne savons pas quelles dépenses affecter. Sachant qu'il est impossible de virer une somme de la section d'investissement vers le fonctionnement. Du coup nous avons échangé avec Madame TREMINTIN-BERTRAND et Monsieur ANDRIANAJANAHARY du SGC de Pithiviers qui nous indiquent que le Syndicat peut en faire la demande auprès de la cour des comptes sans forcément obtenir une réponse favorable. Sachant qu'au départ ils avaient envisagé la possibilité d'arrêter d'amortir des travaux inscrits en investissement, il s'avère finalement que ce n'est pas possible : dès l'instant où un amortissement est commencé il doit être achevé en totalité.

Suite à ces différents échanges, nous avons revu l'élaboration du budget et inscrit des tronçons de travaux en fonctionnement et un autre en investissement de manière à pouvoir utiliser le transfert qui se fait du fonctionnement à l'investissement

Ce qui n'est pas certain actuellement, c'est que l'on va essayer d'imputer un tronçon de travaux en investissement sans l'amortir, à confirmer avec Madame TREMINTIN-BERTRAND pour que l'on soit en règle s'il y avait un contrôle de la cour des comptes.

Mais en procédant de cette manière nous arrivons à équilibrer le budget, car sinon, si on impute tous les travaux en fonctionnement nous sommes face à un déficit en fonctionnement et une grosse plus-value en investissement.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Lucie Riant et Monsieur Hugo Viretto pour la présentation des montants prévus dans le cadre de la préparation du budget primitif 2026 ainsi que le rapport d'orientations budgétaires.

Avant ça il souhaite donner la parole à Mila Vujicic, l'alternante recrutée en octobre 2025 pour qu'elle se présente. Mila présente son rôle d'alternante au Syndicat en tant que chargée de mission prévention des inondations dans le cadre de ses études en master GERINAT - Gestion territoriale des risques naturels et technologiques à l'université d'Aix-Marseille.

Section investissement :

Opérations dans le cadre de la convention ENS des Pâturages :

Implantations de haie : 20 000 €.

Panneaux pédagogiques : 2 000 €.

Petit matériel : 2 000 €.

Restauration du verger : 3 500 €

Pic bois Panneaux entrée Pâturages : 6 518 € (Report 2025).

Formes animaux Pic bois : 5 942 € (Report 2025).

Etude et travaux de restauration des cours d'eau et zones humides :

Etude DIG 2027-2031 : 131 690 € (Report 2025).

Travaux de restauration de l'Œuf - Etang Pithiviers le Vieil : 254 656 € (Report 2025)

Travaux de restauration Rimarde Courcelles le Roi amont de l'A19 : 79 404,27 € (Report 2025)

Travaux de restauration Essonne marais des Grands Prés : 360 000 €

Animation et acquisition foncière :

Animation et acquisitions foncière SAFER Yèvre la Ville : 31 988 € (Report 2025).

Acquisitions foncières Moulin de la Porte : 5 678 € (Report).

Acquisitions foncières Source Rouge : 2 598 € (Report 2025)

Acquisitions Moulin de la Porte : 109 € 109 €

Acquisitions foncières Source Rouge : 2 668 €

Frais divers : 16 000 €

Programme d'études préalables de prévention des inondations :

AMO Stations débitométriques : 28 500 €. Hugo Viretto informe l'assemblée que cette action est en cours avec une phase de test de 6 mois qui débutera d'ici la fin du mois. Il y a 3 stations de prévues : une sur l'Œuf au niveau du Pont de Brinvilliers entre Pithiviers le Vieil et Escrennes, une sur la Rimarde au niveau de Courcelles le Roi sur le pont de la Chaussée et la dernière au niveau d'Ondreville sur Essonne. Ce seront des stations hauteur / débit, qui à partir d'une mesure de la hauteur d'eau et d'une courbe de tarage, permettent d'obtenir une valeur de débit du cours d'eau en instantanée. Ces données sont essentielles dans le suivi des crues, mais également dans l'amélioration des connaissances du fonctionnement du bassin hydrographique. Ces stations seront également utilisées dans le cadre de la mise en place du système de prévision qui doit être élaboré dans le cadre du PEP, en collaboration avec le SIARJA, le SIARCE et la DRIEAT Ile de France.

Monsieur de BOUVILLE reprend la parole pour expliquer que la venue du Ministre portait justement sur la partie concernant la prévention inondation et les alertes à faire remonter le plus rapidement et justement possible.

Protocole d'alerte : 5 000 €. Hugo VIRETTO informe que le dossier pour le marché public est en cours de réalisation et va bientôt être déposé. Le protocole d'alerte met plus de temps que prévu à aboutir, du fait que la DRIEAT Ile de France a rejoint cette action en tant que co-maitre d'ouvrage. En effet, d'ici à 2030, l'Etat souhaite améliorer la couverture nationale des cours d'eau suivis. Pour ce faire, les services de l'Etat compétents (ici la DRIEAT IDF) suivent les différents PAPI et PEP en cours de réalisation. Pour information, la rivière Essonne n'est actuellement pas intégrée au cours d'eau suivi par Vigicrues. Aucune alerte n'est donc visible via le site actuellement. Cela ne devrait plus être le cas dans le futur.

Modélisation hydraulique : 140 606 € (Report)

Modélisation LIDAR : 16 600 €. Hugo VIRETTO précise que cette action correspond à la mise à jour du modèle réalisé dans le cadre du PEP par le bureau d'étude BRLi. En effet, lors de la réalisation du modèle hydraulique, les seules données topographiques disponibles sur le secteur du SMORE étaient très peu précises. Depuis la sortie du mnt lidar HD, produit par l'IGN, la précision de la topographie s'est fortement améliorée. Afin d'obtenir des atlas cartographiques cohérents avec les observations faites en 2016 notamment, il était indispensable de mettre à jour le modèle avec ce nouveau jeu de données. Concernant le financement de cette opération, elle a pu être intégrée à la DIG 2027-2031, ce qui a permis d'obtenir 80% de subventions de l'AESN.

Animation et communication :

Panneau entrée et fléchage Moulin de la Porte Pic Bois : 18 782 € (Report 2025) Cette mascotte, recommandée par Pic Bois, permettra d'identifier facilement le SMORE sur l'ensemble de sa communication. Pour l'anecdote, il a été décidé de prénommer la mascotte « Gerbert le castor » en référence au précédent propriétaire du moulin de la Porte.

Aménagement pédagogiques Etang PLV : 125 000 €

Investissement divers :

Matériel pour entretien ENS : 15 107.50 €. Éric reprend la parole pour expliquer quel type de matériel, à savoir un tondeuse auto portée 4 roues motrices pour pouvoir intervenir sur tous types de sentiers y compris en milieu très humide car l'ancien broyeur arrive en fin de vie.

Nettoyeur haute pression : 2 112.75 €

Travaux de peinture bureau technique : 6 912 €

Mobilier divers : 1 619.98 €

Matériel informatique : 2 500 €

Socle logo fer forgé : 3 350 €

GPS Géomètre SIG Leica FLX100 plus : 8 600 €

Petit matériel divers : 300 €

Abonnement annuel logiciel BERGER LEVRAULT : 2 716.79 €

Section fonctionnement :

Travaux d'entretien des cours d'eau et des zones humides

Entretien manuel ripisylve et gestion des embâcles (ASER) : 15 100 €

Entretien mécanisé des bras amont (BL Environnement) : 25 000 €

Entretien manuel des zones humides (ASER) 13 500 €

Taille d'arbres en têtard Pâturaux La Petite Rimarde Laye : 15 000 €

Travaux de curage sur la Laye du Sud (seconde partie) : 17 351 €

Entretien mécanisé des bras amont : 24 030 € (report 2025)

Réserve d'intervention d'urgence : 20 000 €

Travaux de restauration des cours d'eau et des zones humides :

Restauration Rimarde à Yèvre la Ville : 120 000 €

Restauration des zones humides aval de la Noue Chaude : 80 000 €

Etudes de suivi des travaux des travaux :

Etudes de suivi : 10 000 €

Opérations dans le cadre de la convention Espace Naturel Sensible des Pâturaux :

Animation LNE : 3 400 €

Entretien manuel (ASER) : 7 800 €

Animation API Loisirs : 180 €

Edition programmes d'animations : 1 100 €

Entretien des ruches : 800 €

Abonnement compteurs visiteurs : 140 €

Programmes d'Etudes Préalables de Préventions Inondations :
Abonnement Sencrop : 272 €

Salaires, stage et alternance :
Stage Master 2 (Mars-Août) : 3 959 €
Apprenti PI (Janvier-Août) : 16 188 €
Poste Technicien de Rivière : 51 049 €
Poste de Technicien de Rivière adjoint : 45 400 €
Poste de Chargé de Mission Rivières : 60 629 €
Poste de Charge de Mission ZH et PI : 49 824€
Poste de Chargé de Mission PI (Septembre-Décembre) : 16 000 €
Poste de Secrétaire/Comptable : 37 543 €

Participation des 4 Communautés de Communes :
Plaine du Nord Loiret : 16 870 €
La Forêt : 36 580 €
Pithiverais : 244 923 €
Pithiverais Gâtinais : 151 627 €

Vie Syndicale et questions diverses

Monsieur BARRIER 1^{er} Vice-Président souhaite savoir si la modélisation hydraulique permettra d'obtenir des atlas cartographiques des zones de débordement en fonction des différents débits caractéristiques des cours d'eau ?

Hugo VIRETTO répond que c'est l'objectif final des modélisations hydrologique et hydraulique. Plusieurs scénarios ont été simulés (Q2 à 5, Q5 à 10, Q10 à 30, Q100, Q1000) et les atlas cartographiques des zones de débordement correspondant ont été produits. Un croisement avec une base de données des enjeux a également été réalisé afin d'obtenir les atlas de vulnérabilité du territoire face au risque inondation.

Monsieur BARRIER demande si les communes seront destinataires de ces données pour les intégrer à leur plan communal de sauvegarde.

Hugo VIRETTO précise qu'à ce jour les jeux de cartes n'ont pas été diffusés afin d'éviter toute confusion avec les cartes réalisées dans le cadre de la mise à jour du modèle avec le LIDAR HD. Ces cartes devraient être disponibles d'ici la fin du mois de mars selon le bureau d'études BRLi.

Éric MENARD souhaite apporter une précision, si l'on parle de modélisation hydraulique on se rend compte à l'heure actuelle de la précision et de l'efficacité. Il faut savoir que les derniers travaux d'aménagement qui ont été réalisés à Pithiviers le Vieil, les cotes de débordement, de déversement ont été calées entre le plan d'eau et la rivière à partir du Q2. Le Q2 c'est une crue qui peut revenir tous les 2 ans de manière naturelle. D'autre quand nous avons atteint le Q2 à Pithiviers le Vieil, dans la foulée nous étions calés au niveau du Q2 à la station de Boulancourt, donc nous arrivons à bien caler les choses de manière relativement fiable.

Hugo VIRETTO rappelle l'intérêt de l'installation des stations, qui permettent à la fois de suivre en temps réel l'évolution des crues mais également de capitaliser des informations cruciales sur le fonctionnement du bassin hydrographique. Aujourd'hui, la seule station encore active sur le territoire du SMORE est installée sur la commune de Boulancourt, c'est-à-dire à l'extrême aval de notre partie de bassin versant. De ce fait, cela rend compliqué la détermination des débits caractéristiques sur les BV de la Rimarde et celui de l'Œuf, données utilisées dans le dimensionnement de nos travaux de réhabilitation écologique.

Concernant les travaux d'entretien, Hugo VIRETTO rappelle qu'il n'y aura plus de subventions de la part de l'AESN et du CD 45 à partir de l'année 2026. Cependant, il a été décidé pour cette année que le volume de travaux resterait inchangé. A l'avenir, une réflexion doit être portée sur le devenir des travaux d'entretien des cours d'eau et de la ripisylve à l'échelle du SMORE. Cette réflexion s'appuiera sur le travail réalisé par Mila VUJICIC et Lucas CLOUSEAU au sujet de la gestion des cours d'eau et de leur ripisylve. La question de maintenir en totalité ou en partie, voire d'abandonner le broyage des cours d'eau amont devra également être abordée. Dans le cadre du futur CTECB, l'AESN impose la réalisation d'ateliers participatifs. Il a été décidé que la thématique de ces ateliers sera justement la gestion des cours d'eau et de leur ripisylve, ce qui permettra d'avoir le retour de l'ensemble des acteurs du territoire et de convenir d'une solution acceptable pour tous.

Hugo VIRETTO souhaite faire un point concernant la participation du Syndicat à la CLE Sage Nappe de Beauce. Historiquement, cette participation a été mise en place pour pallier au manque de moyens financiers de la part du PETR, structure porteuse du SAGE Nappe de Beauce. Aujourd'hui, la gouvernance de la CLE du Sage a été récupérée par l'EPAGE du Loing, qui a la volonté de maintenir cette participation, voire d'inclure davantage de structure GEMAPI.

Monsieur BARRIER souhaite apporter une information sur la CLE concernant la structure porteuse qui est l'EPAGE du Loing, la représentativité va être revue compte tenu de la compétence GEMAPI et c'est à ce moment là que ce sera aborder le sujet concernant la participation financière.

Monsieur de BOUVILLE souligne que la CLE a été reprise par l'EPAGE du Loing car il a été mis en avant comme étant une structure avec des moyens financiers !

Monsieur BARRIER explique qu'en fait le PETR portait cette CLE bénévolement sans moyens financiers, c'est pour cela qu'il y avait des subventions émanant des Agences de l'Eau Seine Normandie, Loire Bretagne et des Syndicats, et subitement, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne s'est retirée, c'est pour cela que Madame BEVIERE, Présidente du PETR a sollicité la participation financière des Syndicats de rivière. Maintenant comment tout ça va être remis en question sachant qu'il y a beaucoup d'entités en termes de représentativité et de plus sur deux régions ce qui paraît être une approche très complexe.

Monsieur le Président informe l'assemblée d'une demande d'accompagnement auprès de l'avocat concernant les statuts du Syndicat, car comme vous le constatez depuis quelques temps le quorum n'est pas atteint. Du coup il serait intéressant de revoir la représentativité des délégués par communautés de communes, ce qui oblige le Syndicat à modifier les statuts et de les faire approuver par les 4 EPCI.

Concernant les acquisitions sur la commune de Yèvre la Ville, Monsieur le Président donne la parole à Madame PAILLOUX maire de la commune et déléguée au Syndicat. Elle explique que la commune a commencé une procédure de biens sans maître, qui devrait se finaliser en fin d'année 2026 pour un total de 57 parcelles.

Monsieur BARRIER s'interroge sur les biens sans maîtres, car auparavant il fallait que ça perdure dans le temps, mais maintenant il y a une nouvelle disposition quand les personnes ne paient plus d'impôts ?

Madame PAILLOUX lui répond que cette disposition concerne les parcelles dont les taxes foncières n'ont pas été réglées depuis 3 ans, sauf sur les zones humides qui n'ont pas de taxes, mais cependant s'il y a des noms qui sont identifiés, il faut se mettre en relation avec le Trésor Public qui vous communique la liste des taxes et en parallèle la SAFER qui elle fait la recherche sur la propriété. C'est pour cela que quand la commune a établi la liste des propriétés, elle se doit d'envoyer un recommandé à chaque nom identifié et voir s'il y a des retours. Globalement sur les 57 parcelles, ce sont des personnes non connues. Il faut bien voir que c'est une procédure administrative très lourde et longue.

Monsieur Boris LAIZEAU, délégué suppléant sur la commune de Pithiviers le Viel souhaite remercier au nom de la commune le Syndicat pour la réalisation des travaux

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h00.

Le Président

Anne-Jacques de BOUVILLE

